

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-07-004

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Virginie SPITZ

Absents :

Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à M. Brice BOUVIER

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Monsieur Mathieu GARRIGUE a été élu secrétaire de séance.

**CONTRAT D'ENTRETIEN
CHAUDIÈRES DU CAMPING SOL I NEU**

Monsieur le Maire donne lecture de la consultation lancée pour le contrat d'entretien des chaudières du camping municipal Sol i Neu (2 sanitaires, 1 salle polyvalente, 3 mobil-homes)

VU la mise en concurrence lancée le 06/06/2024.

VU la date limite de réception des offres au 27/06/2024

3 offres ont été reçues dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise Fabien FOURRIER domiciliée à 66760 Angoustrine Villeneuve des Escaldes pour l'entretien des chaudières du camping municipal Sol i Neu pour un montant annuel de 730 € HT.

DIT que le contrat d'entretien débutera le 01 septembre 2024 pour une durée de 3 ans.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-21660056-20240704-202407004-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024